

**Résumé NON TECHNIQUE du  
mémoire complémentaire  
MDPA/StocaMine**

Le présent mémoire et les études annexées complètent le dossier de fermeture déposé par l'exploitant (les MDPA qui ont absorbé leur filiale StocaMine depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014) pour répondre aux demandes du Préfet du Haut-Rhin et à l'Avis de l'Autorité Environnementale dans le cadre de l'instruction du dossier avant sa mise à l'enquête publique.

**Contexte :**

Entre 1998 et 2002, 44 000 tonnes de déchets ultimes ont été stockées à 550 mètres de profondeur dans des galeries de sel gemme spécialement creusées pour accueillir ces déchets.

Après un incendie survenu en 2002, pour lequel les responsables ont été condamnés et l'affaire jugée jusqu'en Cour de Cassation, l'activité de stockage a été arrêtée définitivement.

La fermeture du site StocaMine pose la question du choix de la solution technique de gestion des déchets au regard de ses effets potentiels sur l'homme et l'environnement, particulièrement au niveau de la qualité de la nappe phréatique.

L'Etat est propriétaire de la société MDPA/StocaMine.

**La solution définie par les experts :**

Près d'une centaine d'études ont été consacrées à l'analyse des risques associés au stockage de déchets depuis l'arrêt de l'activité. Les experts nationaux et internationaux qui ont étudié le sujet concluent à la quasi-unanimité que le site doit être fermé définitivement par la construction de barrages étanches tout autour du stockage avant le remblayage des puits de mines et la mise en œuvre de mesures de surveillance particulières (surveillance de la vitesse d'envoyage des anciens travaux miniers grâce à deux sondages profonds).

### **Le confinement :**

19 barrages seront construits en ceinture tout autour du stockage de déchets pour retarder de plus de 1 000 ans la sortie de saumure polluée. Le sel emprisonnera les déchets et les compactera. En effet, les terrains s'auto-cicatrisent rapidement à cette profondeur sous l'effet de la pression naturelle et les vides se combleront ce qui laissera peu de place à la saumure pour circuler et diluer les substances chimiques contenues dans le stockage.

### **La solution du confinement confrontée à l'étude de sûreté :**

Pour prouver l'efficacité du confinement, une étude de sûreté a examiné les effets d'un scénario qui permettrait aux substances chimiques de remonter jusque dans la nappe phréatique en utilisant une cascade d'hypothèses pénalisantes : vitesse d'ennoyage maximale, circulation de saumure à travers les déchets compactés, dissolution systématique de tous les déchets solubles, expulsion de saumure polluée dans la nappe phréatique. Même dans ce scénario catastrophe avec des hypothèses très pessimistes, sans aucun déstockage, les seuils de potabilité de la nappe phréatique sont préservés.

### **La mesure supplémentaire de précaution :**

Le déstockage jusqu'à concurrence de 2 270 tonnes de déchets mercuriels qui contiennent 24,3 tonnes de mercure (plus de 93% du mercure présent dans le stockage) est une précaution supplémentaire de protection de la nappe phréatique décidée par l'Etat.

Les travaux de déstockage sont engagés depuis 2014. Ils se révèlent difficiles en raison de l'état des galeries du stockage qui sont très dégradées, et se referment plus vite que prévu. Les conditions de travail des opérateurs nécessitent des mesures exceptionnelles pour préserver leur sécurité et pourraient limiter les possibilités de déstockage (actuellement 20% du mercure ont déjà été extraits).